

Arras, le 3 février 2020

**Madame, Monsieur,
les membres du Scota****Objet** : convocation Comité Syndical

Madame, Monsieur,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à une **REUNION du COMITE SYNDICAL** du Scota qui se tiendra à la Citadelle, Salle de l'Ordinaire, Allée de l'Ordinaire le :

Mardi 11 février 2020 à 18h00

Et dont vous trouverez l'ordre du jour ci-joint.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à la réunion, il vous est possible de donner pouvoir à un autre membre du Comité syndical pour vous y représenter (ci-joint un pouvoir). Merci d'adresser ce document à Madame Géraldine SENECHAL (Fax : 03.21.21.01.97 – mail : g.senechal@scota.eu).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal LACHAMBRE

COMITE DU SCOTA
MARDI 11 Février 2020

ORDRE DU JOUR

Budget :

- Délibération 470 Approbation du compte de gestion 2019
- Délibération 471 Approbation compte administratif 2019
- Délibération 472 Affectation de résultats 2019
- Délibération 473 Fixation de la cotisation pour l'année 2020
- Délibération 474 Budget primitif 2020

Divers - autres

- Délibération 475 Subvention à l'association COS C.U.A. S.M.A.V. 2020
- Délibération 476 Mise à disposition d'agents de la Communauté Urbaine d'Arras
- Délibération 477 Ressources Humaines - Compte épargne temps Modification des modalités de mise en œuvre
- Délibération 478 Ressources Humaines - Modification de la délibération mettant en œuvre l'Indemnité Spécifique de Service
- Délibération 479 Ressources Humaines - Remboursement des frais de déplacement des agents